

## Diagnostic quota zéro

### Objectifs :

Proposer aux entreprises n'ayant aucun salarié handicapé « une action positive » à engager, d'ici la fin 2009 pour éviter que leur contribution financière ne passe à 1500 fois le SMIC horaire en 2010.

### Contenu de l'aide :

- Un diagnostic personnalisé de chaque entreprise intéressée,
- Un accompagnement à la mise en oeuvre d'une action positive (embauche, sous-traitance, intérim...)
- La promotion du concept « d'accessibilité totale » dans les entreprises de 20 à 100 salariés avec la mise en oeuvre d'une base de données sur le site de l'Agefiph.

### Modalités de mise en oeuvre :

- Service individualisé à l'entreprise aboutissant à au moins une action positive par entreprise à quota zéro
- Mise en oeuvre par les partenaires locaux (Cabinets privés, Sociétés de Travail Temporaire, Cap Emploi...) choisis par l'AGEFIPH sur appel d'offre et sur la base d'un cahier des charges précis.
- Campagne de sensibilisation des entreprises et de rapprochement avec les établissements du secteur protégé (phoning, enquête, journées de rapprochement, constitution d'une base données et d'une interface Internet via le portail de l'Agefiph)

### Calendrier :

L'ensemble des établissements à quota zéro depuis 2006 concernés seront sollicités avant fin 2009.